

## 8.2. Etat de Santé

### 8.2.2. Maladies et affections chroniques

#### 8.2.2.1. Résumé

En Wallonie, les maladies ou affections chroniques (voir glossaire pour la définition de ce terme) sont présentes parmi 55% de la population. 31% souffrent au moins de deux affections (comorbidité). A Bruxelles, les chiffres sont respectivement 55% et 35%.

Les affections chroniques sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes. La prévalence des affections, et plus spécialement la prévalence de la comorbidité, augmente fortement avec l'âge. Dès 65 ans, plus de la moitié de la population compte au moins deux affections (65% en Wallonie et 61% à Bruxelles).

Les affections chroniques déclarées par les personnes interrogées révèlent un profil de pathologies très différent de ce qui ressort de l'analyse des causes de mortalité. Les affections les plus citées sont celles qui touchent à l'appareil locomoteur (surtout l'arthrose et les plaintes de mal au dos de longue durée), les affections cardio-vasculaires (surtout l'hypertension artérielle) et les allergies. Chez les femmes, on trouve aussi les migraines et la sinusite.

Les affections chroniques sont nettement plus fréquentes chez les fumeurs (surtout les gros fumeurs). Cette information souligne l'impact de la consommation de tabac sur la santé publique.

Le relation entre la présence d'affections chroniques et la présence (et le niveau) d'incapacités fonctionnelles est très nette. Il en est de même en ce qui concerne l'appréciation subjective de la santé.

Il n'y a pas de relation très claire en Communauté Française entre le niveau socio-économique et la présence d'affections chroniques, même si l'on observe une certaine tendance (affections chroniques plus fréquentes dans les classes défavorisées).

En Wallonie, la fréquence des affections chroniques varie entre les provinces.

A part pour la migraine et l'arthrose chez les hommes, les personnes souffrant d'une affection chronique sont habituellement suivies par un médecin. Les affections les plus fréquentes telles que la tension artérielle, l'asthme, la bronchite chronique et les autres broncho-pneumopathies chroniques obstructives sont en général suivies uniquement par le médecin généraliste. Les femmes sont en plus suivies de manière préférentielle par un médecin généraliste pour les inflammations chroniques de la vessie, les inflammations des articulations et la dépression. Les affections cardiaques graves comme l'infarctus sont suivis en règle générale conjointement par le médecin généraliste et le spécialiste.

Les personnes qui souffrent de troubles cardiaques graves (infarctus, par exemple), d'asthme, de bronchite chronique et de diabète, consomment très souvent des médicaments (80% des personnes affectées prennent des médicaments en relation avec la maladie en question).